

ngis République Française Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

**DECISION DU MAIRE** 

N°2024/DAF/376

## OBJET : APPROBATION DE LA PROPOSITION COMMERCIALE DV0678548-1 - RELAVITE A L'ACCOMPAGNEMENT AU CFU

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la mise en place du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2024 pour les budgets relevant de la nomenclature M57,

**CONSIDERANT** la proposition commerciale n° DV0678548-1 — Accompagnement CFU transmise par la Société BERGER-LEVRAULT immatriculée 755 800 646 00373,

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: Approuve la proposition commerciale n° DV0678548-1 relative à l'accompagnement CFU émanant de la Société BERGER-LEVRAULT, SIRET n°755 800 646 000373.

<u>Article 2</u>: Signe ladite proposition commerciale et toutes pièces s'y rapportant, y compris d'éventuels avenants.

<u>Article 3</u>: Dit que la dépense d'un montant de 1 190,00€ H.T (mille cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) est inscrite au budget.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

ef. 201 524 Berger-Levrault (1309)

#### Article 5: Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- La Société BERGER-LEVRAULT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

#### Fait à Nangis, le 8 octobre 2024

Le Maire

**Nolwenn LE BOUTER** 

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture Le ....... 9 9 OCT. 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le ...... 9 OCT. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site telerecours.fr

# Proposition commerciale



Le 4 juillet 2024

Berger-Levrault Agence CENTRE NORD OUEST 892 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

N° document : DV0678548 - 1

Votre identifiant: 1386569 Votre compte nº: 15715

MAIRIE DE NANGIS RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY **BP 55 77370 NANGIS FRANCE** 

### **BL.GF: Accompagnement CFU**

Désignation		Quantité	Prix unitaire € HT*	Montant € HT*	Taux TVA
LES PRES	CTATIONS CE BLGF				
PR170920	CFU BL.GF - Accompagnement Prémium	1	1 190.00	1 190.00	
PR170918	Parcours digital - passage en CFU BL.GF	1	W 339,000-70,000		20
PR170919	Classe virtuelle CFU BL.GF - suite chapitre 1 et 2	1			20
	Questions - Réponses complément : Formation avant génération CFU	49.71			
PR170921	Accès à distance dédiée CFU BL.GF	1			20
	Total des Pre	estations * :		1 190.00	

Total € HT	1 190.00
TVA 20%	238.00
Total € TIC	1 428.00

en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

Si cette proposition est conforme à vos attentes, nous vous remercions de nous la retourner dument signée et datée par le représentant légal ou habilité de votre entité et revêtue du cachet de votre entité en dernière page à l'endroit indiqué.

La proposition est à retourner :

- Dument scannée par courriel à commande@berger-levrault.com
- Ou par courrier postal à Berger-Levrault, 64 rue Jean Rostand, 31670 Labège

Le délai de livraison est d'environ 8 à 12 semaines à compter de l'enregistrement de la commande.

Bon pour accord du client

Le ../ ../ ....

Signature et cachet

Le Maire Nolwenn LE BOUTE

Je déclare également avoir pris connaissance des préconisations matérielles nécessaires pour l'utilisation du produit et m'engage à réaliser les modifications nécessaires afin que ma configuration matérielle soit en adéquation avec ces préconisations avant la mise en service des produits commandés.

Offre valable jusqu'au 18 août 2024

I. Champ d'application : ces conditions générales s'appliquent à toute vente de produits ou services réalisée par Berger-Levrault. Elles ne s'appliquent pas aux ventes par l'intermédiaire de la Boutique en ligne http://boutique.berger-levrault.fr. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des dispositions particulières expresses énoncées ou acceptées par écrit par Berger-Levrault. Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de Berger-Levrault et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales. Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande.

II. Choix: le Client, ayant pris une complète connaissance des caractéristiques des produits vendus par Berger-Levrault, notamment sur la des indications fournies dans la documentation, les catalogues ainsi que le cas échéant lors des présentations réalisées par Berger-Levrault, s'est assuré de l'adéquation des produits et services à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité Berger-Levrault pour toutes précisions complémentaires, au préalable de l'acceptation de la commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

III. Prix: toute commande du Client est précédée d'une proposition commerciale de Berger-Levrault. Sauf mention dérogatoire expresse campagne promotionnelle ou procédure de mise en concurrence régie par le Code de la commande publique, les propositions commerciales sont valables 45 jours à compter de leur date d'émission. Par exception, les devis ou propositions commerciales émises en lien avec l'activité Edition de Berger-Levrault ou en lien avec le matériel informatique auront une durée de validité de 30 jours à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, Berger-Levrault se réserve le droit de ne pas maintenir sa proposition. Il incombe au Client de vérifier qu'il possède une proposition commerciale en cours de validité au jour de sa commande. En dehors de ces cas, les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix donnés à titre indicatif s'entendent hors taxes et le cas échéant frais accessoires en sus : participation aux frais d'expédition et de traitement, coûts d'emballages, contribution environnementale (règlementation DEEE notamment, prise en application de la directive européenne 2002/96/CE). Conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la passation de la Commande, Berger-Levrault pourra demander une renégociation des conditions de la Commande dès lors que la Commande paraîtra l'exécution de excessivement onéreuse, notamment en cas de modification significative des conditions d'approvisionnement de Berger-Levrault. La facturation est établie au jour de la livraison du bien vendu et/ou de la réalisation des Prestations. La commande étant ferme et définitive, Berger-Levrault se réserve le droit de facturer toute journée de prestation commandée par le Client mais non réalisée par Berger-Levrault pour des raisons incombant au Client, et ce, à l'issue d'un délai de douze (12) mois. La TVA est facturée en sus selon les dispositions fiscales en vigueur, Les prestations de formation professionnelle sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du CGI. Frais d'expédition et de traitement : le barème de participation aux frais de traitement et d'expédition en France métropolitaine, hors livres, matériels informatiques et bustes de la République, est le suivant (en € HT, TVA en sus au taux normal en viaueur):

- commande inférieure ou égale à 50 €HT 10.60 €HT:
- commande supérieure à 50 €HT et inférieure ou égale à 120 €HT : 16,85 €HT ;
- -commande supérieure à 120 €HT et inférieure ou égale à 200 €HT : 24,10 €HT ;

inférieure ou égale à 300 €HT : 30,10 €HT ;

commande supérieure à 300 €HT : les frais de livraison sont calculés selon le barème forfaitaire ci-dessous:

0 à 9,99Kg : 35,35 €HT ;

10 ka à 19,99 kg : 39,85 €HT de livraison ;

20 kg à 29,99 kg : 43,60 €HT de livraison ;

30 kg à 39,99 kg : 48,85 €HT de livraison ;

40 kg à 49,99 kg : 53,25 €HT de livraison ; 50 kg à 59,99 kg : 58,10 €HT de livraison ;

60 kg à 69,99 kg : 61,60 €HT de livraison ;

70 kg à 79,99 kg : 68,85 €HT de livraison ;

80 kg à 89,99 kg : 73,85 €HT de livraison ;

90 kg à 99,99 kg : 82,60 €HT de livraison ;

à partir de 100 kg : nous consulter au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min+ prix appel).

Berger-Levrault se réserve le droit de modifier les frais d'expédition et de traitement à tout moment mais s'engage à appliquer les montants en vigueur indiqués au moment de la commande.

[...] Les frais de traitement et d'expédition des équipements et du matériel informatique sont le barème forfaitaire calculés selon ci-après

0 kg à 4,99 kg : 10,00 €HT ;

5 ka à 14,99 ka : 19,00 €HT ;

15 kg à 29,99 kg : 31,00 €HT ;

30 kg à 44,99 kg : 45,00 €HT ;

45 kg à 59,99 kg : 59,00 €HT ;

60 kg à 74,99 kg : 74,00 €HT ;

75 kg à 89,99 kg : 90,00 €HT ; 90 kg à 119,99 kg : 115,00 €HT ;

120 ka à 189,99 ka: 187,00 €HT;

190 kg et plus : nous consulter au

0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel). [...]

Berger-Levrault se réserve le droit de modifier les frais de traitement et d'expédition à tout moment mais s'engage à appliquer les montants en vigueur indiqués au moment de la commande.

IV. Règlement: les factures sont payables net comptant, sans escompte dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai est fixé à 50 jours pour les établissements publics de santé. Berger-Levrault se réserve la possibilité d'émettre les factures par voie électronique. Toute somme non payée à l'expiration du délai de paiement par un Client ayant la qualité de personne publique ouvre droit au profit du Prestataire au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros fixés par les articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique. Pour un Client ayant la qualité de personne privée, conformément aux articles L 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, toute somme non payée à son échéance donne lieu au paiement de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité et, à réception de la facture correspondante, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de [...] Par dérogation aux recouvrement. dispositions prévues ci-avant, en cas de nonpaiement d'une facture à son échéance ou dans le cas où un Client passe une commande à Berger-Levrault sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), Berger Levrault pourra, sans mise en demeure préalable, exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues par le Client et suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraisons en cours. Aucune compensation ou suspension paiement d'une facture ne pourra intervenir sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault.

V. Clause de réserve de propriété: les produits livrés ou vendus par Berger-Levrault demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement de leur prix.

commande supérieure à 200 €HT et [...] Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi dommages qu'ils pourraient des aue occasionner, [...]

VI. Annulation: toute commande acceptée par Berger-Levrault est ferme et irrévocable. Toute annulation doit être expressément notifiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée à l'article «Dispositions diverses », étant précisé au aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault. Toute annulation d'une commande intervenue avant sa livraison mais 30 jours après l'émission de la confirmation de commande, donne lieu automatiquement à la facturation au Client d'une indemnité de 25 % du montant HT de commande annulée avant livraison. Concernant les Prestations, toute annulation ou report d'une date de prestation commandée et planifiée donnera lieu de plein droit à la facturation d'une indemnité au titre des frais d'annulation et de gestion, égale à un pourcentage du prix de la prestation annulée, en fonction du délai de prévenance, selon le barème ci-après : 25% à moins de 15 jours, 60% à moins d'une semaine, 100% à moins de 48 heures ouvrées. A ces indemnités, s'ajouteront les éventuels frais d'annulation des frais de transport et d'hébergement (billets de train/avion et les frais d'hôtel).

#### IX. Prestations:

1) Installation du matériel: Berger-Levrault intervient chez le Client pour mettre en place le matériel selon les normes Berger-Levrault. Au préalable de cette intervention, le Client devra avoir réalisé une sauvegarde des données du poste avant son remplacement. Cette prestation ne comprend pas la réinstallation des logiciels ou matériels non vendus par Berger-Levrault. Cette prestation ne peut se faire que si, outre la conformité du matériel vis-à-vis des préconisations émises par Berger-Levrault, le Client a préparé, avant la date convenue pour l'installation et à ses frais, l'intervention du technicien et le câblage de son installation. À ce titre, le Client devra notamment avoir déterminé l'emplacement et la disposition du matériel, disposer à proximité d'une électrique et alimentation téléphonique/internet et avoir procédé le cas échéant au câblage du réseau. S'il l'estime utile, le Client a la faculté de faire appel à un professionnel de son choix. Berger-Levrault se réserve le droit de facturer, en sus du prix de l'installation, toutes fournitures complémentaires et prestations de son technicien rendues nécessaires du fait de l'inadéquation du matériel, de l'absence de préparation de l'environnement informatique souhaité ou de sa non-conformité. À l'issue de l'installation, un procès-verbal est signé par les parties.

2) Installation des progiciels ou solutions Berger-Levrault: les progiciels ou solutions sont mis en service par Berger-Levrault dans le cadre d'une prestation prévue dans le cadre de la commande du Client.

Il est rappelé que l'installation des progiciels ne peut être effectuée que si le matériel informatique et les systèmes d'exploitation et/ou réseau sont (i) dotés des caractéristiques conformes aux préconisations émises par Berger-Levrault ; (ii) configurés selon les normes éditées par Berger-Levrault ; (iii) en parfait état de marche lors de l'intervention et exempts de virus ou de programmes malveillants. En cas de matériel non acquis auprès de Berger-Levrault, le Client doit, avant l'installation des progiciels et solutions Berger-Levrault, se rapprocher de son fournisseur de matériel pour l'éventuel paramétrage de son qutil de sauvegarde. En effet, dans un tel cas, le

Clientuséptente cepsioulen a éfette ponsabilité de la délégio17703271520241A09-DEG12012-336 Afotale des Date de réception préfecture : 09/10/2024

informations et des frais engendrés par les droit d'accès, de modification, de rectification et réparations en cas de panne ou de sinistre. Toute intervention rendue impossible une fois le technicien dans les locaux du Client, du fait de la non-conformité d'un ou plusieurs de ces éléments à l'une ou l'autre des caractéristiques visées cidessus, est facturée au tarif en vigueur et due dans son intégralité.

3) Transfert de données vers une application Berger-Levrault: dans le cas où le Client souhaite qu'un progiciel Berger-Levrault recoive des données issues d'une autre application (progiciel d'un tiers, etc.), Berger-Levrault procède au transfert des données sur commande expresse et préalable du Client de la prestation correspondante. La responsabilité de Berger-Levrault se limite à la réception des données du Client et ne pourra être engagée en cas d'existence d'erreurs dans ces dernières. Le Client, connaissant seul ses données, s'oblige à vérifier, après réalisation de leur intégration dans les applications Berger-Levrault, qu'elles sont conformes à ses attentes; il dispose d'un délai maximal de 15 jours suivant leur réception pour faire part à Berger-Levrault, par lettre recommandée avec A/R, des éventuelles erreurs ou omissions relevées lors de sa vérification. Le traitement de toute demande de modification du Client communiquée à Berger-Levrault au-delà de ce délai ne pourra être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle commande du Client. [...] 5) Intervention sur site: sauf précisions écrites contraires, la demi-journée est limitée à 3 heures et la journée à 6 heures. Les interventions sur site sont réalisées du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, à l'intérieur des plages horaires suivantes: 8h à 12h et 14h à 18h. Le planning prévisionnel éventuellement prévu peut évoluer en fonction d'une modification du périmètre fonctionnel et technique demandé par le Client, des contraintes et/ou d'éléments indépendants de la volonté des parties ; il n'a qu'un caractère indicatif. La date d'intervention est indépendante de la date de livraison des matériels et/ou progiciels commandés, dont le prix de vente correspondant est facturé de manière distincte des interventions sur site éventuellement associés. Chaque produit vendu étant autonome, le paiement de son prix de vente ne peut en aucun cas être suspendu dans l'attente de la livraison d'autres biens et/ou prestations commandés en même temps.

XVI. Documents contractuels : pour toute commande ou souscription de services, l'accord entre les parties est formé par les documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique croissante : (i) le(s) bon(s) de commande ; (ii) les présentes conditions générales de vente ; (iii)les conditions particulières : la proposition commerciale de Berger-Levrault et les annexes éventuelles. En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaudra. En cas d'adhésion aux conditions générales d'achat du Client, seuls les articles indiqués dans la proposition commerciale au chapitre « Conditions particulières » prévaudront sur les présentes conditions générales de vente.

XVII. Dispositions diverses: [...] Sauf mention contraire, le Client autorise Berger-Levrault pour toutes prestations réalisées et/ou pendant la durée du contrat souscrit par le Client, à utiliser le nom, le logo ou les marques du Client dans un but promotionnel ou à titre de référence commerciale. Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à Berger-Levrault, 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège. Conformément à la règlementation française et européenne en vigueur relative au traitement et à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un

de suppression des données à caractère personnel qui le concerne. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courrier à l'adresse précitée.

© Berger-Levrault 2024. Tous droits réservés. Toutes les dénominations utilisées sont des maraues enregistrées et déposées par leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques citées sont déposées par leur propriétaire respectif. Toute reproduction, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de Berger-Levrault. Les informations et photos non contractuelles émanant directement de Berger-Levrault sont réputées exactes à la date de parution du catalogue mais ne sauraient être exemptes d'erreurs typographiques d'omissions. La responsabilité de Berger-Levrault ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard. Le texte intégral des conditions générales de vente est disponible sur demande du Client adressée à : courier@berger-levrault.com et en ligne sur la page d'accueil de l'Espace Clients (https://www.espaceClients.berger-

levrault.fr/index.php) dans « Liens utiles ».

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20241009-DEC-2024-376-AR Date de télétransmission : 09/10/2024 Date de réception préfecture : 09/10/2024